

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

PLAN NAUTIQUE DÉPARTE-
MENTAL. PROGRAMME 1984
DEMANDE DE SUBVENTION

84.122

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 25
Nombre de votants 29

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITÉ

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

12 OCT 1984

APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le huit octobre à 17 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOJTET, MOST,
LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAPAYE, Adjointes.
Mmes JEAN, de GAYE, PONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCHERON,
GAUDIN
MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE,
BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER
REVOLAT " M. MARCONI
PAPEAU " M. BIROLLEAU
GEOFFROY " M. CANDAU

Absents : MM. excusés : MM. BARBAT, BERNARD
Absents : Mme SPAGNEAU, M. ROUDOT

Melle DEVIGNE

a été élue Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Au programme 1984 d'aménagement des plages, la Ville de ROYAN
a décidé entre autre la réalisation d'un poste de secours sur les
plages de Foncillon et de Pontaillac pour un montant prévisionnel
de Cinq Cent Cinquante Mille Francs (550.000 F)

Le Département se propose de subventionner ce programme
(3ème tranche), à concurrence de 185.709 Frs, ce qui représente
40 % environ du montant hors taxes d'un programme de 550.000 Frs T.T.C.
dans le cadre du Plan Nautique Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de solliciter du Département une subvention de Cent Quatre Vingt
Cinq Mille Sept Cent Neuf Francs (185.709 Frs) pour la réalisation
des postes de secours de Foncillon et de Pontaillac, prévu au
programme d'aménagement des plages.

- de s'engager à assurer le complément de financement à concurrence au moins du montant du programme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]